

Prendre parti pour la coca. De l'action collective au village à la mobilisation en faveur du MAS

ROMAIN BUSNEL

Résumé – Partant du suivi ethnographique d'une mobilisation paysanne dans le Tropic de Cochabamba (Bolivie), l'article interroge les formes d'attachement des cultivateurs de coca au Mouvement vers le socialisme (*Movimiento al socialismo*, MAS). En plaçant la discrétion des arrangements autour de cette culture controversée au cœur des relations entre le parti, sa branche syndicale et les populations paysannes de la région, il montre les continuités existantes entre « l'action collective au village » et les formes plus exceptionnelles de mobilisation « dans la rue ». En s'inspirant des travaux de Thomas Clay Arnold, l'article propose de conceptualiser ce continuum et l'attachement partisan qui en découle en termes d'économie morale. Celle-ci tourne autour du « bien social » de la coca, fédérant les collectivités villageoises autour du parti autant qu'il trouble leur rapport au politique et à la légalité.

Mots clés – parti politique, syndicalisme, mouvement vers le socialisme, économie morale, Bolivie, bien social, coca

Introduction

Fondé en 1995, le Mouvement vers le socialisme (MAS) en Bolivie s'appuie, comme dans le cas d'autres partis politiques¹, sur une relation privilégiée avec des organisations sociales populaires. Qualifié de « parti-mouvement² » à ses débuts, le parti se désigne lui-même comme un « gouvernement des mouvements sociaux » depuis sa prise de pouvoir en 2006. De nombreuses organisations populaires ont ainsi eu accès à des infrastructures, des projets de développement, des postes électifs et administratifs ou des politiques sociales en échange de mobilisations massives de soutien et du vote de populations lors de ces années de gouvernement (2006-2019 ; 2020-aujourd'hui)³. Au Tropicque de Cochabamba, les cultivateurs de coca de la région n'ont pas été en reste. Leur organisation syndicale, construite autour de syndicats villageois, de centrales et des six fédérations épousant les frontières des municipalités du Tropicque⁴, s'est constituée comme un des plus solides socles de soutien du parti politique au niveau national⁵. Dans cette région d'où provient Evo Morales, Président de la Bolivie de 2006 à 2019, le MAS est resté hégémonique, en remportant les élections nationales et locales avec des pourcentages de voix extrêmement élevés⁶. La perméabilité des frontières entre appareil syndical, parti du MAS et État bolivien fait que les cultivateurs syndiqués occupent aujourd'hui l'ensemble des fonctions administratives des agences décentralisées en charge de la coca et des municipalités⁷. Par ailleurs, tout cultivateur de coca du Tropicque est – du fait son affiliation syndicale – considéré de principe comme partisan du MAS⁸.

Au-delà du fort soutien au MAS, le Tropicque de Cochabamba est caractérisé par des niveaux importants de production de coca. Et si en Bolivie, la

1. Goldstone (J. A.), ed., *States, Parties, and Social Movements*, New York, Cambridge University Press, 2003 ; Combes (H.), *Faire parti. Trajectoires de gauche au Mexique*, Paris, Karthala, 2011 ; Goirand (C.), *Le Parti des travailleurs au Brésil. Des luttes sociales aux épreuves du pouvoir*, Paris, Karthala, 2019.

2. Levitsky (S.), Roberts (K. M.), eds., *The Resurgence of the Latin American Left*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2011.

3. Lacroix (L.), Le Gouill (C.), *Le processus de changement en Bolivie : la politique du gouvernement d'Evo Morales (2005-2018)*, Paris, Éditions de l'IHEAL, 2019.

4. À l'exception de la municipalité de Villa Tunari, qui a deux fédérations en son sein.

5. Mayorga (F.), « El gobierno de Evo Morales: cambio político y transición estatal en Bolivia », *Cias discussion paper*, (5), 2008 ; Anria (S.), *When Movements Become Parties: The Bolivian MAS in Comparative Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018.

6. Aux élections municipales de 2015, les cinq maires du Tropicque étaient issus du MAS et avaient obtenu entre 69 et 100 % des voix. Base de données politiques des Amériques (*Political Database of the Americas*) de l'Université de Georgetown [https://pdba.georgetown.edu/Elecdata/Bolivia/bolivia.html], consulté le 11 septembre 2020.

7. Lacuisse (M.-E.), *La controverse sur le développement alternatif à la coca. La comparaison de la mise en œuvre des projets de coopération en Bolivie et au Pérou*, Paris, Institut d'études politiques, 2012 ; Busnel (R.), « L'inclusion politique par le corporatisme syndical cocalero : tropique de Cochabamba, Bolivie », *Cahiers des Amériques latines*, (86), 2017.

8. Grisaffi (T.), *Coca Yes, Cocaine No: How Bolivia's Coca Growers Reshaped Democracy*, Durham, Duke University Press, 2019.

consommation traditionnelle de cette feuille par mastication, infusion, usage médicinal et religieux est considérée comme légitime, sa culture reste à sujette à controverse. C'est particulièrement le cas de la coca produite au Tropic de Cochabamba. Cultivée dans cette région depuis les années 1970 sur le modèle de la petite parcelle par des paysans autochtones organisés sous la forme de syndicats, la coca a longtemps été considérée comme illégale⁹. Au nom de la lutte contre le trafic de drogues, le Tropic de Cochabamba a été militarisé pendant plus de deux décennies (1984-2006). En 1988, sa production de coca a été déclarée « excédentaire » et devait à terme disparaître¹⁰. En réponse, plusieurs mobilisations de défense de la culture de la coca cherchant à réhabiliter la culture de la feuille au nom de la défense des droits des populations autochtones ont été organisées par les syndicats de cultivateurs dans les années 1990 et 2000¹¹. Elles ont abouti d'une part à la formation et l'ascension progressive du MAS au sein des institutions municipales, départementales et nationales¹², et d'autre part, à des réformes davantage conciliantes en termes de culture de coca. La première, adoptée en 2004, autorisait temporairement 3 500 hectares au Tropic à condition que les producteurs s'engagent à ne pas excéder une parcelle de 3 600 m², nommée *cato*. À l'arrivée au pouvoir du MAS en 2006, le nombre de producteurs a été doublé, faisant passer la surface totale des cultures autorisée à 7 000 hectares¹³. En 2017 enfin, cette autorisation temporaire est devenue permanente avec la légalisation de 7 700 hectares dans la région dans le cadre de la Loi générale sur la coca. Malgré le caractère désormais légal de la production de coca, celle-ci continue aujourd'hui d'alimenter un marché massivement illégal¹⁴, destiné à la fabrication de dérivés illicites tels que la pâte de coca et le chlorhydrate de cocaïne¹⁵. La porosité entre marchés légaux et

9. Salazar Ortuño (F.), *De la coca al poder: políticas públicas de sustitución de la economía de la coca y pobreza en Bolivia (1975-2004)*, Buenos Aires, Clacso, 2008 ; Laserna (R.), *El fracaso del prohibicionismo: estudios socioeconómicos para una historia de las políticas antidrogas en Bolivia*, La Paz, Bolivia, Fundación Pazos Kanki, 2011.

10. Laserna (R.), *El fracaso del prohibicionismo: estudios socioeconómicos para una historia de las políticas antidrogas en Bolivia*, *op. cit.*

11. Viola Recasens (A.), « ¡Viva la coca, mueran los gringos! »: *movilizaciones campesinas y etnicidad en el Chapare (Bolivia)*, Barcelona, Departament d'Antropologia Social i Història d'Amèrica i Àfrica, Universitat de Barcelona, 2001 ; Durand Ochoa (U.), *The Political Empowerment of the Cocalers of Bolivia and Peru*, New York, Palgrave Macmillan US, 2014.

12. Komadina (J.), Geffroy (C.), *El poder del movimiento político: estrategia, tramas organizativas e identidad del MAS en Cochabamba (1999-2005)*, Cochabamba, CESU, Fundación PIEB, 2007.

13. Laserna (R.), *El fracaso del prohibicionismo: estudios socioeconómicos para una historia de las políticas antidrogas en Bolivia*, *op. cit.*

14. ONUDC, *Estado plurinacional de Bolivia: Monitoreo de cultivos de coca 2017*, La Paz, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2018.

15. La « pâte base de cocaïne » ou « pâte de coca » s'obtient par la macération de coca et autres substances chimiques (éther, kérosène, etc.). Ce produit est parfois vendu comme tel pour une consommation par cigarette (*pitillo*). Il peut aussi être transformé en cocaïne, ou chlorhydrate de cocaïne, par un affinage en laboratoire.

illégaux ouvre alors différentes interprétations de la loi et marges de manœuvre quant à sa négociation entre cultivateurs et autorités.

Le soutien massif à un parti de la part de paysans autochtones produisant une coca aux marges de la légalité vient alors battre en brèche les analyses qui considèrent les espaces où prévalent toutes formes d'économie informelle, illégale ou illicite comme en marge du champ politique¹⁶. À rebours de ces études, cet article interroge le soutien des cultivateurs au parti MAS à partir de l'analyse des arrangements discrets entre parti, syndicats et cultivateurs autour de la coca. Il s'agit ainsi d'étudier plus largement comment des ambiguïtés autour d'un cadre juridique conditionnent les interactions entre gouvernés et gouvernants.

En analysant les continuités existantes entre l'action collective au village et les formes plus exceptionnelles de mobilisation dans la rue, cet article montre comment des pratiques communales et des arrangements discrets construits autour de la coca viennent irriguer un rapport au politique en faveur du MAS, mais aussi parfois le troubler. Ce continuum de pratiques et l'attachement partisan qui en découle sont analysés en termes d'économie morale. Edward Palmer Thompson définit cette notion comme un consensus populaire structuré autour d'arrangements anciens, de règlements coutumiers ou légaux négociés et obtenus par les classes populaires auprès des autorités¹⁷. À partir de l'exemple des réglementations sur le commerce du blé dans l'Angleterre du XVIII^e siècle, l'historien anglais révèle ainsi que « l'atteinte à ces règles morales, tout autant que leur privation effective, pouvait être une cause courante de l'action collective¹⁸ ». Reprenant cette définition, Thomas Clay Arnold regrette que les usages postérieurs du concept aient réduit les notions de consensus et de légitimité « au langage diffus d'univers partagés ou de normes et d'obligations traditionnelles¹⁹ ». Il propose de recentrer la définition d'économie morale autour de l'étude de « biens sociaux ». Comme pour le pain, considéré par Thompson essentiel aux classes populaires anglaises du XVIII^e siècle, certains biens – de par la subsistance qu'ils procurent et leur signification culturelle – ont une valeur symbolique qui transcende leurs usages individuels et leur valeur marchande. C'est notamment le cas du bétail chez les Nuers en Afrique de l'Est, du riz au Japon, ou du tabac dans l'État du Missouri au XIX^e siècle qui, au-delà de leur dimension matérielle, struc-

16. Centeno (M. A.), Portes (A.), « The Informal Economy in the Shadow of the State », in Fernández-Kelly (P.), Shefner (J.), eds., *Out of the shadows: political action and the informal economy in Latin America*, University Park, Penn State University Press, 2006 ; Yashar (D. J.), « Institutions and Citizenship: Reflections on the Illicit », in Forment (C.), Sznajder (M.), Roniger (L.), eds., *Shifting Frontiers of Citizenship: The Latin American Experience*, Leiden-Boston, Brill, 2012.

17. Thompson (E. P.), « The Moral Economy of the English Crowd in the Eighteenth Century », *Past & Present*, 50, 1971.

18. *Ibid.*, p. 79.

19. Arnold (T. C.), « Rethinking Moral Economy », *The American Political Science Review*, 95 (1), 2001, p. 90.

turent les statuts sociaux et les identités. La dimension symbolique de ces biens s'analyse donc à l'aune des pratiques communales qu'ils fédèrent, des identités collectives qu'ils consolident, des contributions à la vie de la communauté qu'ils imposent et des mobilisations qu'ils sont susceptibles d'activer²⁰. En cela, plus que des biens individuels, ces biens font l'objet d'une mise en partage au service du collectif et déterminent en partie les possibilités d'autonomie politique²¹.

Appliquée à l'enjeu de la culture de la coca, cette entrée analytique a plusieurs vertus. Tout d'abord, analyser la coca comme un bien social permet de dépasser une approche en termes de rente économique, et de mieux appréhender sa dimension symbolique, les imaginaires qu'elle draine, mais aussi les pratiques sociales de collectivisation dont elle fait l'objet. Ensuite, l'analyse de l'économie morale associée au bien social de la coca permet de mettre au jour les concessions faites entre collectifs et parti autour du droit à la culture, et offre ainsi une contribution originale à la question de l'ancrage social partisan²². Enfin, l'application de ce cadre théorique au cas du Tropic de Cochabamba permet de nuancer l'hypothèse d'une « configuration politico-criminelle », caractérisée par l'interaction entre acteurs politiques, rentes illégales et entrepreneurs de violence²³, dans les espaces où prévaut l'économie illicite. Ce qui fonde l'ancrage du MAS dans cette région, ce n'est pas tant sa capacité à accumuler des rentes illégales pour asseoir son pouvoir que son habileté à construire du soutien en tolérant certaines pratiques autour de la coca, à la condition toutefois que ces dernières restent discrètes sur la scène nationale.

Cet article s'appuie sur un corpus empirique recueilli pendant quatre mois d'enquête de terrain entre 2015 et 2017 dans deux localités du Tropic de Cochabamba, Llaqtamayu et Villa Fatima²⁴. L'accès au terrain s'est réalisé par « effet boule de neige ». En 2015, j'ai rencontré dans la ville de Cochabamba une famille d'entrepreneurs qui avait résidé dans le village de Llaqtamayu. Après avoir été introduit par leurs connaissances et présenté mes intentions de recherches lors d'une assemblée du syndicat de la localité, j'ai été autorisé à réaliser une enquête dans celle-ci. En 2017, en plus de la poursuite de l'enquête de terrain à Llaqtamayu, j'ai étendu mon périmètre de recherche grâce à des collègues de

20. Arnold (T. C.), « Rethinking Moral Economy », art. cit.

21. Sans parler de « biens », Margot Verdier montre que les relations de partage à la ZAD de Notre-Dame-des-Landes (notamment autour de la mise en circulation des savoir-faire) constituent un des déterminants de l'autonomie politique. Verdier (M.), *Le commun de l'autonomie : une sociologie anarchiste de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2021.

22. Dossier « Ancrages politiques », *Politix*, 92 (4), 2010.

23. Briquet (J.-L.), Favarel-Garrigues (G.), « Introduction. Milieux criminels et pouvoir politique », in Briquet (J.-L.), Favarel-Garrigues (G.), dir., *Milieux criminels et pouvoir politique. Les ressorts illicites de l'État*, Paris, Karthala, 2008.

24. Pour des raisons de sécurité, les noms des centrales syndicales et des personnes rencontrées dans le cadre de l'enquête sont anonymisés dans cet article.

l'antenne rurale de l'Université majeure de la San Simón (UMSS)²⁵, qui m'ont présenté plusieurs de leurs étudiants. L'aide et l'amitié de ces derniers m'ont été extrêmement précieuses pour avoir accès à des personnes, des réunions syndicales, des scènes informelles d'interaction entre fonctionnaires et habitants. J'ai ainsi pu observer au plus près les activités quotidiennes et syndicales (réunions, travaux communautaires, manifestations), dont la manifestation du 8 mars 2017 détaillée dans cet article. J'ai également réalisé vingt-deux entretiens avec des cultivateurs et des dirigeants syndicaux²⁶, que j'ai pour certains suivis au quotidien. Par ailleurs, le propos de cet article, portant sur le rapport à la coca et au MAS des cultivateurs, a bénéficié d'un contexte particulier d'enquête, puisque cette dernière s'est en partie déroulée dans le cadre de l'approbation de la Loi générale sur la coca, en mars 2017.

Cet article est divisé en quatre parties. La première partie propose un détour ethnographique sur une manifestation de soutien à la Loi générale sur la coca, qui a eu lieu le 8 mars 2017. L'organisation et la participation des cultivateurs sont encadrées par l'organisation syndicale, et le soutien au parti du MAS est clairement affiché, en dehors, donc, de toute discrétion partisane. Pour comprendre les fondements de la participation à ce type de mobilisation, une deuxième partie revient sur les fonctions sociales et communales des syndicats, et comment la culture de coca permet de les renforcer. Cette entrée permet de montrer clairement comment la coca – contrairement aux activités de transformation illicite – fédère des identités et actions collectives locales qui se manifestent aussi bien quotidiennement au village que plus exceptionnellement dans la rue, dans les mobilisations. La troisième partie examine comment ce continuum d'activités sociales et politiques vient irriguer un rapport politique en faveur du MAS. Le soutien du parti à la production de coca est analysé au prisme des marges de manœuvre des syndicats pour (re)négocier des droits informels à la culture de coca. Ces arrangements sont toutefois cantonnés à une certaine discrétion, et ne peuvent pas être rendus publics sur la scène nationale. Enfin, une quatrième partie analyse les ambivalences individuelles de cet attachement partisan, en montrant comment la conjoncture de la Loi générale sur la coca et la légalisation des hectares de coca déjà cultivés viennent troubler le rapport au politique et à la légalité de certains agriculteurs.

25. Je tiens à ce titre à remercier mon collègue et ami Daniel Tirado et les membres du « *Cartel de los docentes* ».

26. Cette enquête s'inscrit par ailleurs dans une recherche comparative plus large de plusieurs régions de production de coca au Pérou et en Bolivie. Au total, j'ai mené 95 entretiens semi-directifs auprès de 73 acteurs issus des organisations sociales, des institutions publiques (ministères de l'Agriculture, de la Défense, municipalités, agences de coopération et de développement, etc.) et habitants de ces régions.

Un parti peu discret : scénographie d'une manifestation de soutien pour l'approbation de la loi générale sur la coca

Le 8 mars 2017, une manifestation de soutien au gouvernement est organisée par les fédérations syndicales des cultivateurs de coca du Tropic de Cochabamba en soutien à la nouvelle Loi générale sur la coca, qui légalise officiellement la culture de 7 700 hectares de coca dans la région, et 22 000 au niveau national²⁷. Nommé *pijcheo* (littéralement « mastication » en langue quechua), la manifestation rassemble plusieurs milliers de personnes. Réunies à différents points de la route traversant le Tropic, elles mâchent la coca dans l'attente de l'adoption de la loi, approuvée par l'Assemblée législative à midi. Dans la localité de Valle Sacta, le *pijcheo* s'apparente à un *sit-in* durant lequel plusieurs familles s'installent dès neuf heures du matin sur la portion de la double voie en construction. À côté, la circulation reste fluide même si la route est peu empruntée (photo 1).

Photo 1. *Pijcheo* du 8 mars 2017 à Valle Sacta, le long de la route entre Cochabamba et Santa Cruz



Le *pijcheo* se tient sur la double voie en cours de construction à Valle Sacta (à gauche). Les voitures circulent librement sur la voie (à droite). Des drapeaux boliviens sont dressés le long de la route. (© Romain Busnel)

Les manifestants ont sorti la *wiphala*, drapeau aux carrés unis aux sept couleurs de l'arc-en-ciel et symbole des nations andines (photo 2), qui a été largement récupéré pendant les mobilisations sociales des cultivateurs du Tropic

27. Les 14 300 hectares restants concernent les Yungas de la Paz, autre région de production de coca bolivienne dont il est estimé que sa culture est davantage destinée à la consommation traditionnelle.

au début des années 1990²⁸. Depuis la Constitution de 2009, il a été intégré comme symbole de l'État bolivien. Le drapeau bolivien est également largement représenté (photo 1), tout comme celui du parti du MAS, à fond bleu avec des lignes verticales blanches et noires à ses extrémités. Certains manifestants ont par ailleurs pris le soin de brocher et d'associer ces drapeaux ensemble (photo 2). Enfin, la feuille de coca est surreprésentée lors de l'événement, la plupart des personnes partageant des sachets de coca destinée à la mastication (photo 2). Femmes et hommes sont équitablement représentés et discutent paisiblement en petits groupes, une boule de coca à la bouche. Comme dans la vie quotidienne, les femmes portent pour la plupart des chemisiers et des chapeaux originaires de Cochabamba, d'où proviennent la majorité des migrantes du Tropic²⁹, alors que les hommes préfèrent le port de la casquette, de tee-shirts, ou de chemises à manches longues (photos 1 et 2)³⁰.

Photo 2. Familles assises lors du *pjicheo*



Des familles se tiennent assises pour le *pjicheo*, autour de sacs de coca destinés à la mastication. Au second plan, une femme assise tient un étendard associant parti du MAS et *wiphala*. Une *wiphala* apparaît également en arrière-plan. (© Romain Busnel)

La quasi-intégralité des manifestants reste immobile et peu d'entre eux se déplacent d'un point à un autre. Je comprends pourquoi lorsqu'Edwin, jeune

28. Viola Recasens (A.), « ¡Viva la coca, mueran los gringos! », *op. cit.*

29. Cortes (G.), *Partir pour rester. Survie et mutations de sociétés paysannes andines (Bolivie)*, Paris, Éditions de l'IRD, 2000.

30. Cette observation confirme l'analyse de M. de la Cadena, qui montre que les femmes des pays andins portent davantage de vêtements traditionnels que les hommes. Cadena (M. de la), « "Women Are More Indian": Ethnicity and Gender in a Community near Cuzco », in Larson (B.), Harris (O.), Tandeter (E.), eds, *Ethnicity, Markets, and Migration in the Andes*, Durham, Duke University Press, 1995.

diplômé de l'antenne rurale de l'UMSS à Valle Sacta issu d'une famille de cultivateurs de coca, me présente les voisins de son syndicat, tous regroupés au même endroit. Chaque syndicat, qui recoupe une unité territoriale précise au Tropicque, occupe un espace bien précis sur la portion de route, et reste à proximité des syndicats appartenant à la même centrale syndicale (et qui sont donc des syndicats géographiquement voisins). Cette configuration facilite le travail d'Aurelio Ruiz, secrétaire de l'instrument politique de la fédération Carrasco, également affilié à la centrale syndicale de Villa Fatima, et dont la fonction consiste à se faire l'intermédiaire du MAS au sein de l'organisation syndicale. Chargé de faire l'appel des présences auprès de chaque syndicat, il sillonne les rangs pour vérifier, fiches de présences à la main, que chaque syndicat a envoyé un contingent suffisant d'affiliés. C'est également lui qui, après trois heures de rassemblement, se saisit du mégaphone pour annoncer l'approbation officielle de la loi générale sur la coca par l'Assemblée législative, dont les manifestants ont été informés quelques minutes auparavant à la radio. Ce faisant, Aurelio Ruiz prend le soin de rappeler le chemin et les luttes qui ont été nécessaires pour en arriver à « ce jour historique ». Son discours se termine par plusieurs slogans tels que « *kawsachun coca* » et « *viva la coca* » (« vive la coca », en quechua et en espagnol) scandés et repris en chœur par les manifestants, avant que ces derniers ne repartent tranquillement chez eux.

La coca, support d'action collective au village et dans la rue

Ce 8 mars 2017, la présence du MAS est donc tout sauf discrète. Elle s'affiche sur les drapeaux de la manifestation de soutien à la loi générale sur la coca aux côtés de drapeaux de la *wiphala*, symbole de la défense des peuples autochtones. La scène de mobilisation dévoile également d'autres rituels, comme la mastication et le partage de coca entre voisins. Cette association de nombreux symboles au sein d'une mobilisation organisée et encadrée par l'appareil syndical interroge autant sur les liens entre coca et parti du MAS que sur les raisons qui poussent les affiliés à se présenter à la manifestation. Le contrôle de présence des affiliés soulève un certain nombre d'enjeux normatifs et moraux, autour des fonctionnements démocratiques de l'appareil syndical. Dans l'espace politico-médiatique bolivien, ces débats s'inscrivent autour de la « dictature syndicale³¹ », un vieil adage dépréciatif visant à dénoncer les pratiques syndicales qui s'imposeraient aux affiliés et écraseraient leurs libertés individuelles. En Bolivie, cette lecture

31. ANF-Agencia de Noticias, *Ex cocaleros: dictadura sindical de Evo Morales impera en el Chapare*, [http://www.noticiasfides.com/nacional/politica/ex-cocaleros-dictadura-sindical-de-evo-morales-impera-en-el-chapare-63624], consulté le 15 janvier 2022 ; *La dictadura sindical del Chapare*, [http://eju.tv/2015/04/la-dictadura-sindical-del-chapare/], consulté le 5 septembre 2019. La notion est aussi employée par le géographe Daniel Dory dans la préface de l'ouvrage de Jean-Claude Roux. Roux (J.-C.), *La question agraire en Bolivie. Une déchirure entre mondialisation débridée et utopie millénariste*, Paris, L'Harmattan, 2006.

dichotomique est largement mobilisée pour le cas du Tropic de Cochabamba, où il est considéré que les paysans participent aux manifestations soit par contrainte, soit par pur intérêt, en échange du droit à la production de coca. Or, chez les paysans du Tropic, si le droit à produire de la coca entre effectivement en considération dans l'appui qu'ils offrent au parti au pouvoir, c'est principalement parce que cette culture de subsistance est – contrairement aux activités de transformation illicites – un bien social³² mis en partage pour le fonctionnement de la vie villageoise et dans l'organisation des mobilisations.

Ce continuum de l'action collective au village et dans la rue prend racine dans les fonctions initiales des organisations syndicales. Ces dernières sont héritées de la Réforme agraire de 1953. Les syndicats paysans ont ainsi été initialement créés dans le but d'administrer et gérer la répartition des terres, de résoudre les problèmes quotidiens dans leur circonscription tout en se faisant les intermédiaires du pouvoir central³³. Au Tropic, la formation de ces syndicats s'est réalisée lorsque des politiques de peuplement, dites de « colonisation », ont été mises en œuvre dans les années 1960 et que des populations paysannes-autochtones issues des hautes vallées de Cochabamba se sont établies dans la région³⁴. Pour un nouvel habitant qui s'installait alors, l'affiliation à un syndicat avalisait son titre de propriété et le protégeait des exactions ou expulsions. En échange de cette protection, l'affilié devait occuper et travailler la terre qui lui était offerte et participer aux activités sociales du syndicat³⁵. Ce contrat social régit encore aujourd'hui les interactions au sein des villages, où la propriété de la terre engage le paysan à participer à la vie sociale du syndicat situé sur son territoire. Il doit ainsi obligatoirement s'astreindre à une série d'activités communales telles que la participation aux assemblées syndicales ayant lieu tous les mois et aux travaux communautaires décidés lors de ces assemblées. Tous les manques à ces obligations communales sont passibles de sanctions, qui vont de la simple amende à l'exclusion du village³⁶. Les paysans sont également amenés à occuper des fonctions au sein de leur syndicat et des niveaux plus élevés de l'appareil syndical, comme les centrales et les fédérations. Par ces obligations et ces fonctions, ils doivent résoudre les conflits potentiels au sein des villages, articuler des demandes auprès des municipalités et niveaux supérieurs de l'organisation syndicale mais également garantir une forme de vivre-ensemble, qui passe par l'organisation de nombreux événements de

32. Arnold (T. C.), « Rethinking Moral Economy », art. cit.

33. Dunkerley (J.), *Rebellion in the Veins: Political Struggle in Bolivia, 1952-82*, London, Verso, 1984 ; Lavaud (J.-P.), *L'instabilité politique en Amérique latine. Le cas bolivien*, Paris, L'Harmattan, 1991.

34. Eastwood (D. A.), Pollard (H. J.), « The Development of Colonization in Lowland Bolivia: Objectives and Evaluation », *Boletín de Estudios Latinoamericanos y del Caribe*, 38, 1985.

35. Blanes (J.), Flores (G.), *¿Dónde va el Chapare?*, Cochabamba, CERES, 1984.

36. Busnel (R.), « L'inclusion politique par le corporatisme syndical cocalero... », art. cit. ; Grisaffi (T.), *Coca Yes, Cocaine No...*, op. cit.

sociabilité tels que des fêtes de village ou des matchs de football. En ce sens, le syndicat est le garant d'une action collective villageoise soutenue, au prix toutefois d'un contrôle social important.

Si la terre, à travers l'accès à la propriété, constitue le bien social par excellence pour consolider identité et action collective villageoise dans les syndicats ruraux boliviens³⁷, la coca l'est tout autant au Tropic de Cochabamba. Lorsque dans les années 1980 et 1990, la région était sous contrôle militaire et les cultures systématiquement éradiquées, certains syndicats s'étaient dotés de comités d'autodéfense, qui avertissaient les villageois de la venue des militaires. Des affrontements s'en suivaient alors. Arrivé dans la région en 1975 et aujourd'hui âgé de 59 ans, Marcio est producteur de coca et de bananes. Il était membre de l'un de ces comités de 1990 à 1993 :

« On communiquait ensemble, en utilisant de la dynamite. Quand des troupes entraient par la route pour éradiquer la coca, on faisait sonner les bâtons de dynamite. Et là, les gens des villages devaient venir jusque-là, que ce soit en vélo, en camion... Jusqu'où étaient les troupes militaires. Et là, on se battait avec des pierres, des bâtons... Eux nous gazaient, nous tiraient dessus, et tout... Il y avait des morts, et encore plus de blessés... »

À partir de la fin des années 1980, la coca est devenue un motif d'union dans les villages à mesure que la répression s'accroissait sur les cultures. Ainsi, le contrôle social obligeant les affiliés à participer aux activités communales a peu à peu débordé sur des actions collectives contestataires, notamment lorsque les villageois « devaient venir » aux actions visant à freiner l'avancée des troupes d'éradicateurs.

La construction de pratiques collectives autour de la défense de la coca à cette période s'inscrit par ailleurs en opposition aux activités de transformation illicite dérivées de la feuille. Ces dernières ne requièrent pourtant que peu de moyens, puisque la pâte de coca est obtenue par macération et le piétinement de la feuille avec des produits chimiques relativement accessibles (kérosène, chaux, éther, etc.). Le chlorhydrate de cocaïne, plus communément appelé cocaïne, requiert en revanche un matériel plus sophistiqué, qui rend ce stade de raffinage davantage difficile à réaliser. Il reste qu'au Tropic de Cochabamba, et contrairement à d'autres régions de production de coca, l'activité de transformation en substances illicites a été interdite par les syndicats sur leurs territoires³⁸ précisé-

37. Siron (T.), « *Terre promise, terre due.* » *L'expérience de la réforme agraire dans une communauté de paysans sans terre en Bolivie*, thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2016.

38. Il s'agit d'une interdiction par laquelle les syndicats sanctionnent pécuniairement les responsables de puits de macération. Il reste qu'il s'agit d'une interdiction de principe, et que certains syndicats tolèrent secrètement ces activités sur leurs territoires. Busnel (R.), *L'art de saisir l'État : la défense de la culture de coca*

ment en raison de la répression militaire sur le voisinage. D'après le secrétaire administratif de la centrale de Villa Fatima, Manuel :

« Depuis l'année 1992, c'est totalement interdit. Pour te dire, si un camarade est impliqué, par exemple on trouve chez mes voisins un puits de macération, ils [les éradicateurs] nous coupent la coca jusque là-bas [il montre du doigt l'extrémité de son champ], 500 mètres à la ronde. 500 mètres, c'est à peu près 10 à 15 personnes. Qui en pâtit ? La famille. La production de la coca, c'est le gagne-pain de la famille. Donc, pour éviter les malentendus, il vaut mieux que personne ne la travaille. Celui qui veut faire ces choses, qu'il fasse acheminer sa coca là-bas, loin. »

Contrairement à la culture de la coca, destinée à la subsistance familiale, la transformation illicite dans les puits de macération est donc considérée comme néfaste au village, et doit par conséquent (si elle se fait) se faire en dehors du territoire communal, c'est-à-dire dans des zones interdites à la colonisation comme les « zones vertes », les parcs naturels, les terrains publics, les territoires communautaires d'origine (TCO), ou simplement en dehors du Tropic, comme cela est le cas actuellement. Mais pour Marcio, cette décision d'interdire les activités de transformation illicites de la feuille sur les territoires des syndicats répondait également à des raisons liées à une stratégie de légitimation politique :

« Ils sont venus, ils ont fait leurs réunions pour qu'on ne lie pas les cocaleros aux narcotrafiants. Comme Evo disait, tu vois ? Pour ne pas être des narcopoliticiens, des narcococaleros, narcosyndicalistes... [...] Pour qu'ils ne lient plus narcotrafic et syndicalisme, on a dû s'en éloigner. »

Cette dissociation entre activités de culture et activités de transformation illicite au village s'inscrivait simultanément dans le processus d'invention d'une coca millénariste et autochtone, que l'on retrouvait dans les slogans « la coca n'est pas la cocaïne » ou dans les efforts de valorisation de la consommation au Tropic. C'est en effet à partir des années 1990 que certains rituels, comme l'échange de coca dans les réunions et manifestations publiques, s'ancrent dans les mobilisations des cultivateurs³⁹. Au-delà de la protection des intérêts villageois, ces pratiques de dissociation à l'égard des activités de transformation illicite et de valorisation de la feuille ont permis aux syndicats de faire valoir plus clairement leurs revendications auprès des autorités politiques, mais aussi de construire une base d'organisation politique. À partir de cette période, ce continuum d'activités sociales villageoises s'est non seulement étendu à des activités contestataires visant à se défendre des incursions policières et militaires, mais également « dans la rue », lors de nombreuses mobilisations. Les

au Pérou et en Bolivie, thèse de doctorat en science politique, Université de Lille, Université de Montréal, 2020.

39. Viola Recasens (A.), *¡Viva la coca, mueran los gringos!*, op. cit.

syndicats étaient alors tenus d'envoyer un contingent à chaque événement contestataire⁴⁰. C'est enfin dans le prolongement de ces actions pour la défense de la coca que le parti du MAS a été fondé en 1995⁴¹ par la Confédération syndicale unifiée des travailleurs paysans de Bolivie (CSUTCB), la Confédération nationale des femmes paysannes, autochtones, originaires de Bolivie-Bartolina Sisa (CNMCIQB-BS), et la Confédération nationale des colonisateurs de Bolivie (CNCB) ; confédérations auxquelles les cultivateurs et cultivatrices du Tropique étaient affiliés⁴². Ainsi, la défense du bien social de la coca et sa dissociation des activités de transformation illicite ont permis de fédérer les collectifs villageois autour de l'appareil syndical, puis du MAS.

Depuis, l'arrivée au pouvoir du parti en 2006 a mis fin à une longue période de militarisation de la région et a renforcé symboliquement le droit à la culture de coca instauré en 2004. Pour les générations qui l'ont connue, comme Manuel, l'autorisation de la culture de coca fait évidemment partie des éléments qui viennent appuyer le soutien au MAS et au gouvernement dans les manifestations :

« Aujourd'hui, si la loi était en faveur d'une politique de zéro coca, c'est sûr que ça nous contrarierait. Si c'était zéro coca, mon *cato* de coca serait coupé. Même si ce n'est pas si important ce que je gagne de la coca, c'est sûr que ça aide. De mon *cato*, j'en ai à peu près pour 5 000 bolivianos⁴³ tous les trois mois⁴⁴. 5 000 bolivianos divisés par trois... Avec 1 500⁴⁵, je ne vis pas de ça. La dernière fois, je suis allé à la manifestation et j'ai dépensé 300 bolivianos. À chaque fois que je vais aux mobilisations... quasiment tout le temps, ça passe là-dedans. En trois mois, j'ai au moins voyagé trois fois. Tu peux dire 150 minimum rien que pour le transport. »

Si la coca offre un revenu stable pour les familles du Tropique, Manuel considère qu'une partie de celui-ci est reversée dans la participation aux manifestations, assez coûteuse lorsque les habitants doivent se déplacer à plusieurs centaines de kilomètres, dans les villes de Cochabamba, Sucre ou La Paz. Toutefois, ce lien établi entre coca et participation aux manifestations ne s'exprime pas chez Manuel en termes de contrainte. Le fait que cette rente puisse légitimement contribuer à l'effort de mobilisation montre à quel point la culture de coca n'est pas une simple activité individualisée, mais bien mise en partage au service des intérêts collectifs. Car si sur un territoire syndical, chaque affilié est libre de ses

40. Benavides (J.-P.), *Syndicalisme et pouvoir syndical : les planteurs de coca dans la région du Chapare (Bolivie)*, thèse de doctorat en sociologie, Université des sciences et technologies de Lille, 2006 ; Grisaffi (T.), *Coca Yes, Cocaine No*, *op. cit.*

41. Initialement, le parti a pris le nom de l'Assemblée pour la souveraineté des peuples – Instrument politique pour la souveraineté des peuples (ASP-IPSP). Il est devenu le MAS en 1997.

42. Komadina (J.), Geffroy (C.), *El poder del movimiento político*, *op. cit.*

43. L'équivalent en 2017 de 610 €.

44. La coca se récolte en moyenne 3 à 4 fois par an.

45. 203 € en 2017.

activités sur sa parcelle, le droit à la coca tel qu'il a été obtenu par la lutte au Tropic sous-entend une contribution aux activités de la communauté. Cette contribution porte notamment sur une attente de participation aux mobilisations. Le soutien au MAS qui en découle prend dès lors une forme très affichée et peu discrète.

Cette conception d'une coca intégrée aux devoirs et obligations communes fait donc l'objet d'un consensus populaire partagé entre les cultivateurs pour qui l'action collective qui se fait jour dans la rue n'est finalement pas si différente de celle qui a lieu quotidiennement au village, comme de nouveau le montrent les propos de Manuel :

« Dans la fédération on décide d'aller soutenir Evo [Morales] [...] à 100 % [des affiliés] ! Mais en réalité, on ne peut pas y aller à 100 % parce que sinon la population va s'épuiser. Il n'y a pas tant de moyens de transport non plus, donc on y va à 50 ou 20 %. Tac, tac, tac, tac, on est quatre [*son fils et Edwin nous entourent pendant l'entretien*]. Vous deux [*il nous désigne Edwin et moi*], vous y allez. À la manif ! Et à la prochaine, c'est lui et moi. C'est comme ça qu'on fonctionne. Chacun doit apporter son grain de sable, il n'y a pas de fainéants, c'est comme une ruche. On travaille tous, on accomplit tous notre fonction sociale. Et ensuite l'école : il n'y a plus d'argent pour telle ou telle chose, et bien on va mettre dix pesos chacun. Dix pesos pour l'éducation. En sports : en sports, c'est pareil, en réunion on s'en parle, qu'est-ce qu'on fait ? On fait un championnat [de football] ? Oui ! OK, combien coûte un championnat ? Entre 8 000 et 10 000 bolivianos, ça nous fait dix pesos chacun. Et on donne tous dix pesos chacun, puis le secrétaire général crée le championnat. Les campagnes [électorales] : s'il faut faire campagne contre n'importe quel autre... combien ? Combien cette campagne va nous coûter ? Punaise, elle va nous coûter... il faut y aller deux jours, trois jours et c'est bon. On y va. [...] C'est ça notre contribution. »

Le sens de l'organisation et de l'action collective résonne ainsi comme une forme de fierté, un souci de maintenir une force de travail active, qu'on retrouve à travers la comparaison de la ruche. Pour Manuel, les frontières entre le social et le politique s'avèrent poreuses et peu hiérarchisées. Les activités qui y sont associées sont regroupées dans la formule consacrée de la « fonction sociale », qui renvoie chez les affiliés du Tropic de Cochabamba à l'ensemble des devoirs sociaux et communaux que chaque propriétaire syndiqué doit accomplir. Cette jonction constante entre droit à produire de la coca et participation aux activités communales et politiques montre bien que les « mobilisés » ne participent pas juste aux manifestations parce qu'ils y sont contraints et obligés. Ils y participent parce que les activités de mobilisation s'inscrivent dans un continuum d'activités sociales et communales (assemblées, contributions financières pour l'éducation et les tournois sportifs) historiquement construit et consolidé autour de la culture de coca.

Le soutien du MAS à la coca : des arrangements locaux discrets sur la scène nationale

Le fait que le MAS ait été fondé par des syndicats cultivateurs de coca et se soit fait le fer de lance de la défense de la coca en Bolivie permet en partie de comprendre comment le parti s'est immiscé au sein de ce continuum. Cependant, l'hypothèse de la formation d'un parti-mouvement sur la scène nationale⁴⁶ reste insatisfaisante dans la mesure où elle évacue les dynamiques locales qui ont permis de construire l'attachement des cultivateurs au parti. La défense de la coca produite au Tropicque de Cochabamba était certes un cadrage risqué au niveau national pour le MAS, mais c'est surtout grâce à des arrangements légaux et informels autour du droit à produire de la coca que le parti a su consolider son ancrage dans la région. Les syndicats de cultivateurs sont ainsi parvenus à obtenir du parti une protection du bien social de la coca, fondée sur l'octroi de parcelles aux contours juridiques flous en accord avec les principes de participation sociale au village. Toutefois, ces arrangements restent sujets à une certaine discrétion, notamment au niveau national en raison de la controverse toujours tenace autour de la culture de coca au Tropicque.

Des arrangements qui consolident les collectifs villageois autour des syndicats...

Le soutien au MAS des cultivateurs de coca au Tropicque s'explique avant tout par la façon dont le parti, depuis qu'il est à la tête de l'État, a laissé la main aux syndicats dans l'attribution des ressources régionales, dont la culture de coca⁴⁷. Ces arrangements basés sur la délégation du droit à la production de la culture de coca se sont par exemple observés lors de l'octroi de nouvelles parcelles de coca à la suite de l'arrivée au pouvoir du MAS en 2006. L'enregistrement des parcelles auprès de l'Unité de développement du Tropicque de Cochabamba (UDESTRO), agence décentralisée du vice-ministère du Développement rural et des terres (VCDyT), a alors été déléguée aux fédérations syndicales de cultivateurs. En accord avec l'obligation de la participation active au sein des syndicaux locaux, les affiliés devaient prouver qu'ils étaient bien des propriétaires d'un lopin de terre, mais également qu'ils réalisaient bien leur « fonction sociale » au sein de leur syndicat⁴⁸.

À ces autorisations formelles et légales du droit à produire de la coca se sont ajoutés des arrangements plus informels à la discrétion des syndicats locaux

46. Levitsky (S.), Roberts (K. M.), eds., *The Resurgence of the Latin American Left*, op. cit. ; Anria (S.), *When Movements Become Parties: The Bolivian MAS in Comparative Perspective*, op. cit.

47. Les autres ressources portent principalement sur les politiques de développement et les postes de responsabilités dans l'administration publique. Elles ne sont pas abordées dans cet article pour des raisons de concision.

48. Grisaffi (T.), *Coca Yes, Cocaine No*, op. cit. ; Busnel (R.), *L'art de saisir l'État*, op. cit.

entre 2006 et 2017, toujours définis sur la base de la participation active des affiliés aux villages. De nombreux paysans sont en effet parvenus à obtenir informellement un *cato* de coca par l'achat de parcelles divisées avant l'assainissement de l'Institut national de réforme agraire (INRA)⁴⁹. Par un tour de passe-passe juridique consistant à reconnaître les transactions foncières sur leurs territoires et en tranchant pour un droit au *cato* pour chaque nouvel affilié, les syndicats ont durant cette période *de facto* octroyé de nouvelles parcelles de culture, nommées « *catos blancs* ». Bien que ces parcelles ne soient pas légalement enregistrées, les syndicats les ont délivrées puis négociées auprès des autorités. Ces négociations se donnent notamment à voir lorsque les agents d'UDESTRO, des cultivateurs de coca nommés par leurs pairs dans l'agence décentralisée, viennent éradiquer la coca excédentaire, comme cela été le cas dans le village du syndicat d'Edwin quelques semaines après le *pijcheo* de mars 2017 (voir encadré 1).

Photo 3. Éradication d'un demi-cato de coca



Les conscrits achèvent l'éradication d'un demi-*cato* de coca sous les yeux de son propriétaire, situé à droite de la photo. (© Romain Busnel)

Le suivi des éradications de coca montre bien les marges de négociation dont disposent les syndicats à l'égard des fonctionnaires. Au coin du champ, des dirigeants profitent du flou juridique autour des *catos blancs* ou des renouvellements de parcelles pour négocier quelques mètres supplémentaires de culture de coca. Ils mobilisent des registres moraux en s'appuyant sur la situation familiale des affiliés (famille nombreuse, orphelins, étudiant à l'université) mais aussi sur l'engagement dont ils font preuve pour l'organisation syndicale. L'accomplissement de la « fonction sociale » de l'affilié par la participation aux réunions et aux manifestations ouvre dès lors un droit à la défense de la part des représentants

49. Après assainissement par l'INRA, le terrain est considéré indivisible.

Encadré 1. Des éradications de coca négociées au coin du champ

Le 30 mars 2017 au soir, une réunion de coordination a lieu entre les affiliés du syndicat de San Armando et l'équipe des éradicateurs. Réunis dans le petit local du syndicat situé en bordure d'un chemin, la quinzaine d'affiliés du syndicat d'Edwin attendent la venue des agronomes d'UDESTRO pour 20h. Ils se présentent finalement après plusieurs dizaines de minutes de retard. Âgés d'un peu plus de 25 ans, ils appellent les habitants « camarades », leur parlent en espagnol, mais répondent en quechua lorsqu'on s'adresse à eux dans cette langue. J'apprendrai plus tard qu'ils sont également issus de familles de cultivateurs du Tropique. Après une présentation générale, les agronomes exposent leur plan d'action en reprenant la liste d'affiliés. Une négociation s'engage sur la parcelle de la famille d'Edwin. Quelques semaines plus tôt, ce dernier a demandé « un renouvellement » de son *cato*, qui consiste à « déménager » sur une autre partie de son champ sa parcelle de coca, car celle-ci est en perte de productivité. Dans l'attente, Edwin a commencé à faire pousser de nouveaux plants à un autre endroit dans son champ, mais sa requête n'a pas encore été approuvée par UDESTRO. Un des agronomes répond à Edwin et au dirigeant syndical qui porte sa demande : « [...] C'est un peu compliqué camarades. S'il y a eu l'inspection, on laisse les deux *catos* mais là, on ne peut pas. [...] On va arracher la vieille coca. La nouvelle, on te la laisse. » Le dirigeant du syndicat insiste : « Messieurs, on comprend votre mission, mais c'est une famille. Ils ne sont pas riches et le jeune va à l'université. » Finalement, les agronomes concèdent de laisser la moitié de l'ancien *cato*. En revanche, ils annoncent que chaque *cato* blanc du village sera coupé de moitié, malgré les demandes des affiliés pour les conserver entièrement. Le rendez-vous est pris dans deux jours à 7 heures de la matinée.

Le 2 avril au matin, je rejoins Edwin et le secrétaire général de son syndicat un peu avant la venue de l'équipe des éradicateurs. Celle-ci est composée des deux ingénieurs agronomes de l'avant-veille, cartes des parcelles en main, d'un commandant militaire que les habitants surnomment en aparté « *el lobo* (le loup) », de deux policiers armés et d'un bataillon de conscrits militaires. Le secrétaire général et Edwin guident la troupe, qui cherche dans les champs les plantations excédentaires et les arrache à la machette lorsqu'elle les trouve. Arrivé à hauteur du premier *cato* blanc, l'agent d'UDESTRO répète au jeune propriétaire qu'il ne lui en laisse que la moitié. Le secrétaire général tente de négocier : « Ce jeune accomplit sa fonction sociale. » L'agronome ne revient pas sur sa décision, mais glisse discrètement au jeune homme qu'il pourra replanter son demi-*cato* arraché avec l'accord de sa centrale syndicale pendant que les conscrits s'affairent à arracher les plants (photo 3).

Le champ suivant est celui d'Edwin. L'avant-veille, l'agronome s'est montré conciliant et compréhensif, mais l'inspection le fait changer d'avis. Dans une clairière, il découvre les plants de coca taillés que le frère d'Edwin, Johnny, a

tenté de dissimuler en les taillant à dix centimètres du sol¹. « *El lobo* » fulmine : « Tu nous arnaques ! On va te faire payer ! » Face aux éradicateurs, Edwin baisse la tête et ne trouve rien à redire, si ce n'est que son frère ne l'a pas prévenu. Les conscrits déjà en action, le secrétaire général du syndicat tente de défendre la famille : « Son petit frère ne l'a dit à personne. C'est lui [Johnny] le responsable, pas sa famille. Le petit frère lui, ne va pas aux réunions et aux manifestations. Il n'y a qu'Edwin qui y va. [...] C'est une famille de trois frères, avec une mère qui les a élevés, mais qui n'est pas la leur. Ce sont des orphelins, mais ils vont à l'université. » Se sentant floué, l'ingénieur refuse de concéder quoi que ce soit, jusqu'à l'arrivée de la belle-mère d'Edwin. Âgée d'une soixantaine d'années, elle implore : « Monsieur, je vous en supplie, est-ce que vous pouvez me laisser cette partie ? S'il vous plaît... [montrant du doigt une partie du *cato*]. » À l'issue d'une longue discussion, l'agronome consent finalement à laisser un peu moins du quart de la parcelle. Mais il reste amer envers Edwin : « On t'aurait laissé un *cato* et demi si tu n'avais pas triché. » Vers midi, la troupe se retire du territoire syndical pendant qu'Edwin, sa famille et moi nous affairons à cueillir les feuilles des plants arrachés et laissés à même le sol.

1. En plus de dissimuler les plants, la taille permet une reprise plus vigoureuse et améliore la productivité des arbustes.

syndicaux. À travers cet ensemble d'autorisations informelles conférées par le MAS via son contrôle de l'État (dont les postes décisionnaires sont ici occupés par des fonctionnaires qui sont également des cultivateurs de coca), les syndicats disposent ainsi d'une marge d'autonomie qui leur permet de renforcer la participation sociale au sein des villages, via un système incitatif qui permet de défendre les cultivateurs les plus actifs au niveau local.

... conditionnés à une certaine discrétion dans l'espace national

Le soutien du MAS et cette marge d'autonomie conférée au niveau régional sont toutefois limités au niveau national, où le dévoilement de ces arrangements est perçu par les dirigeants multipositionnés entre le champ syndical, partisan et étatique comme une menace susceptible de fragiliser autant les cultivateurs que le MAS.

En 2017, la nouvelle loi générale sur la coca a justement pour but de formaliser ces frontières juridiques peu claires, basées sur l'appréciation d'une simple dérogation de la loi précédente approuvée en 1988. L'assemblée plénière de la centrale de Villa Fatima le 10 avril 2017 est alors l'occasion pour Felipe Martinez, ex-dirigeant syndical de fédération désormais président d'UDESTRO, de rappeler les risques d'un abus du recours aux *catos* blancs tels qu'il a pu

se faire ces dernières années. Devant l'audience, il en appelle aux cultivateurs en les nommant « mes frères et mes sœurs » ou « camarades » pour rappeler les luttes passées pour le droit de cultiver la coca et signifier « qu'il fallait une loi ». Peu après, il souligne que désormais « nous ne pouvons pas augmenter davantage la surface cultivée. [...] Nous sommes tous dans le même bateau, et si nous l'augmentons à 30 000, 40 000 ou 50 000 [hectares], alors nous coulons tous ». Par l'usage d'un nous inclusif rappelant son engagement passé dans la fédération, Felipe Martinez cherche autant à responsabiliser les agriculteurs sur l'augmentation possible des cultures qu'à les mettre en garde sur les conséquences d'une telle publicisation. Par sa métaphore de l'embarcation et du « nous coulons tous », le président d'UDESTRO s'inclut dans un naufrage impliquant implicitement les efforts des luttes menées auparavant, notamment à travers le MAS. Sans nommer directement des adversaires politiques, il rappelle que la coca reste sujette à controverse à l'échelle nationale et que les arrangements la concernant demeurent limités.

Le caractère controversé de la culture de coca au niveau national traverse l'ensemble des réunions syndicales qui suivent l'approbation de la loi générale sur la coca. Peu avant l'intervention de Felipe Martinez lors de cette même réunion syndicale de la centrale de Villa Fatima, Aurelio Felix, le secrétaire de l'instrument politique chargé de sensibiliser les affiliés à l'actualité politique du MAS⁵⁰, commence son discours en dénonçant publiquement les politiciens nationaux, les États-Unis et l'Union européenne qui s'alarment de la légalisation d'un aussi grand nombre d'hectares de coca en Bolivie à la suite de l'approbation de la loi. Quelques jours plus tôt, le 25 mars 2017, un discours similaire est prononcé à l'assemblée générale de la fédération des Yungas du Chaparé. Des voix s'élèvent alors timidement pour s'inquiéter du traitement incertain accordé aux cas des *catos* blancs dans la fédération. Afin de calmer l'audience, le secrétaire exécutif de la fédération, Fabián Mujica, plaide alors pour « une solution en interne (*solucionar internamente*) » auprès du président d'UDESTRO. Plus tard en entretien, il m'informe qu'il compte justifier cette requête en raison de la moindre productivité de la coca sur le territoire escarpé et montagneux de sa fédération. Au Tropic, l'expression « en interne » consiste à solliciter informellement un accord avec une autorité publique ou politique pour résoudre un problème en le médiatisant le moins possible. Cette pratique discrète porte principalement sur des activités controversées aux contours juridiques incertains que les acteurs locaux décident de publiciser le moins possible hors de l'espace du Tropic de Cochabamba. Ces résolutions de problèmes mettent également au jour les frontières relationnelles et partisans de cet espace « interne » qui lie les membres de l'appareil syndical, des fonctionnaires d'État mais également les élus, comme les maires. Au final, ces pratiques et

50. Busnel (R.), *L'art de saisir l'État*, op. cit.

négociations retranchées à l'échelle locale et invisibilisées hors du Tropicque sont le versant discret de la relation qui se joue entre le syndicat et le MAS, par-delà le soutien ouvertement déclaré au parti détaillé précédemment.

En soutenant le parti dont ils sont *de facto* membres lors de mobilisations, les syndicats de cultivateurs peuvent ainsi obtenir des marges de négociations pour des autorisations plus ou moins formelles à protéger la coca de leurs affiliés. D'une part, ces pratiques consolident l'ancrage du MAS dans la région. D'autre part, elles confèrent une certaine autonomie aux syndicats, tant que les arrangements dont il est question restent discrets sur la scène nationale.

Troubles et ambivalences à l'égard du MAS : une légalisation et des incertitudes

Comme souligné plus haut par le président d'UDESTRO devant l'assemblée générale de la centrale de Villa Fatima, l'approbation de la loi générale sur la coca acte et visibilise nationalement un soutien plus clair du MAS envers les cultivateurs de coca. La légalisation interroge alors le futur des arrangements informels qui prédominent entre 2006 et 2017, notamment sur l'octroi des *catos* blancs. Aussi, comme toute (dé)régulation portant sur un produit de base ou un bien social constitutif d'une économie morale, la légalisation de la culture de coca au Tropicque induit une part d'incertitude chez les cultivateurs. Au final, la légalisation ne remet pas en cause les ressorts d'une économie morale fondée sur la coca, mais vient révéler les ambivalences liées à un contrôle partisan et étatique beaucoup plus prononcé sur un bien social avant tout communal. De ce contrôle et de la fin des arrangements informels, il résulte alors des ressentis non publiquement exprimés au niveau local à même de troubler le rapport au MAS et à la légalisation. Ils portent sur la crainte de l'instauration d'un rapport d'obligation des cultivateurs envers le MAS, qui remplacerait l'engagement par conviction auprès du parti qui primait jusqu'alors.

Ces ressentis, souvent discrets et non exprimés publiquement, se dévoilent en privé malgré la participation aux mobilisations, auxquels sont tenus les affiliés des syndicats. C'est par exemple le cas chez Oscar, cultivateur de coca installé dans le village de Llaqtamayu en 1992. Quand je le rencontre la première fois en 2015, il s'affiche ouvertement « MASiste », « partisan d'Evo Morales » et « grand activiste ». À mon retour un an et demi plus tard à Llaqtamayu, il se dit « lassé » des mobilisations :

« [Avant,] j'aimais aller défendre [dans les manifestations], mais plus maintenant. Je suis lassé de ça. [...] C'est toujours la même chose dans les manifestations. On fait la même chose, et rien ne change. »

À l'égard du parti et d'Evo Morales, il renchérit : « Bien sûr, nous avons fait élire Evo Morales pour qu'il soit comme notre père. Mais, nous ne sommes pas au palais non plus. » Les raisons de cette mise à distance de la politique partisane chez Oscar répondent à de multiples éléments, mais font principalement suite à l'approbation de la Loi générale sur la coca. Assez paradoxalement, cette loi, qui a fait l'objet de nombreux débats au sein de l'espace syndical avant son adoption, génère un sentiment de grande frustration chez Oscar comme chez d'autres cultivateurs⁵¹. Car même si elle légalise officiellement le droit à produire une parcelle de quarante mètres sur quarante mètres pour chaque foyer du Tropic, cette autorisation prévalait déjà informellement depuis 2004. Or, depuis cette date, le MAS n'a cessé de promettre d'industrialiser la coca et la défendre dans les organisations internationales pour promouvoir son exportation de façon à ce que, à terme, les cultivateurs du Tropic puissent agrandir leurs surfaces cultivables. Malgré tout, entre 2004 et 2017, la surface cultivée autorisée au Tropic est restée plafonnée à 7 000 hectares, et la nouvelle loi n'en autorise seulement que 700 nouveaux. La parcelle de coca d'Oscar reste quant à elle limitée à un seul *cato*. La loi ne change donc pas les conditions de subsistance des cultivateurs. Au contraire, la prise de connaissance de la loi révèle à certains des problèmes qu'ils ne soupçonnaient pas. Oscar s'est ainsi rendu compte qu'avec cette nouvelle loi et l'impossibilité de diviser son terrain depuis la reconnaissance de son titre foncier par l'INRA, il ne peut céder sa parcelle de coca qu'à un seul de ses quatre enfants en héritage. Sa prise de distance à l'égard du MAS s'explique par une différence croissante entre les discours d'un parti se présentant publiquement comme le principal défenseur de la coca et ses attentes sur l'amélioration de ses conditions de subsistance. Par ailleurs, bien que cette loi définisse un nouveau cadre juridique qui légalise officiellement la culture de coca au Tropic, elle est avant tout perçue par Oscar comme la fin d'arrangements informels négociés par des relations de proximité sociale entre les affiliés, les niveaux supérieurs de l'organisation syndicale et les fonctionnaires d'État aux trajectoires ancrées dans le terroir local. Comme démontré plus haut, dans les assemblées syndicales qui se déroulent peu après l'approbation de la loi, les cultivateurs craignent que la légalisation induise la fin de l'octroi des *catos* blancs, des arrangements définis au coin du champ, des résolutions « à l'interne » et plus globalement de la marge d'autonomie dont dispose l'appareil syndical.

La légalisation de la culture est donc perçue comme une menace non pas tant pour la coca que pour la disparition d'arrangements qui pouvaient être négociés « en interne ». Par ailleurs, la légalisation de la coca dans un contexte de

51. Grisaffi (T.), « Enacting Democracy in a de facto State: Coca, Cocaine and Campesino Unions in the Chapare, Bolivia », *The Journal of Peasant Studies*, 49 (6), 2022.

forte perméabilité de l'État bolivien au MAS⁵² fait aussi craindre un contrôle bien plus fort du parti sur la coca, qui est avant tout perçue comme un bien social communal. Cette dimension existait déjà avant la loi, dans la mesure où les faits de dissidence à l'égard du MAS peuvent être sanctionnés par l'arrêt du droit à produire de la coca par UDESTRO. Aussi, selon Plutarco, agriculteur et commerçant :

« Si par exemple une personne ne va pas beaucoup aux réunions, s'il ne va pas au syndicat, on lui fait couper sa coca. [...] Ils disent à UDESTRO : "Ce camarade n'accomplit pas sa fonction sociale." [...] La fonction sociale, ça veut dire aller aux réunions, faire les travaux communautaires et aller à n'importe quelle manifestation où le Président [Evo Morales] ou le dirigeant oblige. C'est ça la fonction sociale. »

Aussi, si l'accomplissement de la fonction sociale repose sur un ensemble de co-obligations et sanctions villageoises, l'extension du continuum de participation aux activités sociales à des activités *a priori* plus politiques, comme les mobilisations, s'est aussi accompagnée d'instruments de sanctions émanant de l'État et du MAS en cas de non-participation à des manifestations. Cet état de fait ne condamne pas le soutien qu'Oscar ou Plutarco accordent au MAS, mais il traduit une forme d'apathie qui répond à la dépossession d'un bien social considéré comme avant tout communal et émanant des collectifs villageois, et non des dirigeants. C'est en partie ce que ressent Marcio, engagé de longue date dans les mobilisations et qui s'est toujours dit proche du MAS :

« Maintenant qu'on s'est mis à la politique... Tu vois, maintenant c'est une amende ou si tu vas plus loin, la coca ou le *cato* de coca. Ici, il y avait une très grande discipline syndicale. [...] Il y avait des sanctions, mais il n'y avait pas de menaces. [...] Des menaces comme te dire qu'on va couper ton *cato* de coca. [...] Ça... c'est avec ça que les dirigeants nous manipulent ou nous montent les uns contre les autres. Moi, de mon côté, je ne trouve pas ça bien. Moi, je suis politique par conviction. Si je m'engage pour un parti politique, je dois y aller par conviction, personne n'a à m'obliger. »

Marcio ne condamne donc pas les idées et les politiques du MAS, encore moins la participation aux mobilisations, qu'il dit soutenir. En revanche, il se dit réfractaire à un système d'obligations fondé sur des « menaces » qui portent notamment sur la coca. Plus que le parti, c'est bien le dispositif de sanctions qui est condamné pour la verticalité et l'assujettissement qu'il impose aux affiliés, qui deviennent alors dépossédés de leurs convictions politiques et engagements passés. Il ne s'agit donc pas tant de résistances cachées s'inscrivant en

52. Tapia Mealla (L.), *La coyuntura de la autonomía relativa del estado*, La Paz, Buenos Aires, Muela del Diablo Editores, Clasco, 2009.

opposition à une économie de pouvoir⁵³ que des ambivalences qui peuvent difficilement s'exprimer publiquement en raison de l'hégémonie du MAS dans la région. Ces ambivalences viennent ainsi rappeler les principes sur lesquels est fondée l'économie morale : une coca qui sert de support à « une discipline syndicale » basée sur une action collective de conviction, plutôt que sur des « menaces » aisément exécutables lorsque les instruments de contrôle sont concentrés dans les mains des dirigeants.

Conclusion

Culture controversée en Bolivie, la coca produite au Tropicque de Cochabamba n'en demeure pas moins un puissant support de construction identitaire et d'action collective qui se déploie sur un continuum d'activités allant de la participation aux travaux communautaires et aux assemblées dans les villages à des formes plus exceptionnelles de mobilisation « dans la rue », notamment en faveur du parti au pouvoir, le MAS. Ce parti, formé notamment par des cultivateurs du Tropicque, parvient à maintenir son ancrage social en dépit des stigmates pesant sur cette région grâce à des arrangements informels développés autour de la culture de la coca. Ceux-ci consistent à laisser une marge d'autonomie aux syndicats locaux pour renégocier les droits à la production, que ce soit « au coin du champ » ou via des mécanismes de négociation entre représentants syndicaux et membres du parti. Ces arrangements sont toutefois confinés à l'échelle locale et régionale, tant leur publicisation dans l'espace national est perçue comme préjudiciable autant pour le parti au pouvoir que pour les cultivateurs. Bien que le soutien du MAS à la production de coca demeure discret, il n'en constitue pas moins une vertu importante pour les agriculteurs, qui y voient une manière d'affirmer une certaine autonomie syndicale que la Loi générale sur la coca, adoptée en 2017, vient en partie troubler.

Dans le prolongement des travaux développés par E.P. Thompson, l'entrée par l'analyse d'un « bien social » proposée par Thomas Clay Arnold offre un renouvellement au concept d'économie morale. En effet, un bien social comme la coca se caractérise par sa valeur matérielle liée à la subsistance qu'elle procure, mais également par sa valeur symbolique qui fédère des pratiques, des identités et des actions collectives. En cela, la « culture » de la coca revêt autant un sens agricole qu'anthropologique, dans la mesure où elle soutient un ensemble de pratiques sociales par sa mise en partage à l'échelle communale. Le caractère controversé de la feuille de coca, du fait d'un encadrement juridique flou et fluctuant dans le temps et d'une légitimité sociale ambiguë, contribue à ce que les pratiques autour de ce bien social se fassent discrètes, notamment dans l'in-

53. Scott (J. C.), *Domination and the Arts of Resistance: Hidden Transcripts*, New Haven, Yale University Press, 1990.

teraction entre le MAS et les cultivateurs. En Bolivie, ces arrangements entre MAS et organisations sociales autour de l'usage et de l'exploitation de biens controversés se retrouvent autant concernant le droit à produire de la coca que concernant l'octroi de terres dans les régions tropicales de l'Amazonie⁵⁴ ou de concessions minières dans les Andes⁵⁵. Il reste que, par contraste avec des contextes où les pratiques illicites soutiennent un capitalisme coercitif qui scelle des alliances entre élites économiques et politiques⁵⁶, en Bolivie, cette discrétion aboutit à inclure et protéger des classes et organisations populaires qui, dans le même temps, continuent à faire valoir leurs autonomies.

Romain BUSNEL est docteur en science politique de l'Université de Lille et de l'Université de Montréal (cotutelle). Ses recherches, entreprises dans le cadre de sa thèse portant sur les cultivateurs de coca au Pérou et en Bolivie, portent sur le rapport aux activités illicites et à l'État dans une perspective comparée. Actuellement chargé de recherches FRS-FNRS au CEVIPOL à l'Université Libre de Bruxelles, il poursuit ces réflexions autour des usages et réappropriations de la lutte anti-corruption au Mexique (ANR CORRUPT-AL) et des mobilisations de migrants à la frontière du Guatemala et du Mexique. Il a publié dans *Critique internationale*, *Cahiers des Amériques latines*, *Revista de Ciencia Política y Gobierno*, *Cultures & Conflits* et *European Review of Latin American and Caribbean Studies*.

Campaigning for coca: From collective action in the village to mobilization in support of the MAS

Starting from the ethnographic follow-up of a peasant mobilization in the Tropic of Cochabamba (Bolivia), the article questions the forms of attachment of the coca growers to the Movement towards Socialism (MAS). By placing the discretion of the arrangements around this controversial crop at the heart of the relations between the party, its union branch and the peasant populations of the region, it shows the existing continuities between "collective action in the village" and the more exceptional forms of mobilization "in the street". Drawing on the work of Thomas Clay Arnold, the article proposes to conceptualize this continuum and the partisan attachment that follows in terms of a moral economy. The latter focuses on the "social good" of coca, which federates village communities as much as it disturbs their relationship to politics and legality.

Keywords – political party, trade unionism, movement for socialism, moral economy, Bolivia, social good, coca

54. Siron (T.), « *Terre promise, terre due.* » *L'expérience de la réforme agraire dans une communauté de paysans sans terre en Bolivie*, *op. cit.*

55. Le Gouill (C.), « L'extractivisme organique en Bolivie. De la lutte contre le néo-libéralisme aux luttes pour l'accès aux ressources naturelles », *Cahiers des Amériques latines*, 96, 2021.

56. Gayer (L.), « Putting Out the Baldia Factory Fire: How the Trial of Karachi's Industrial Capitalism Did Not Happen », in Harriss-White (B.), Michelutti (L.), eds., *The Wild East: Criminal Political Economies in South Asia*, Londres, UCL Press, 2019 ; Grajales (J.), *Agrarian Capitalism, War and Peace in Colombia: Beyond Dispossession*, Abingdon, Oxon, New York, Routledge, 2021.